

HOSPITALISATION DE JOUR POUR UN TRAITEMENT

Votre médecin vous a expliqué qu'un traitement médicamenteux sera administré par voie intraveineuse. Afin que le traitement soit organisé d'une manière confortable, vous serez admis quelques heures dans le Centre de Jour de Médecine Interne, unité 35.

L'admission.

Rendez-vous à la date et à l'heure convenue à l'unité 35. Veuillez apporter les documents suivant :

- carte d'identité,
- carte SIS,
- les données nécessaires si vous avez une assurance complémentaire.

Si vous n'avez jamais été enregistré à l'hôpital, vous devez vous présenter d'abord à la Centrale des Admissions (hall d'entrée).

Où se trouve le Centre de Jour – Unité 35?

Dans le grand hall d'entrée vous prenez l'ascenseur jusqu'au troisième étage.

Vous vous dirigez vers la droite et vous prenez la première porte à gauche (en suivant les indications "VP 35- dageenheid Interne Geneeskunde").

A l'unité un(e) infirmier(e) vous attend et passe votre planning en revue.

Puis-je manger / prendre mes médicaments?

Vous n'avez pas besoin d'être à jeun et vous pouvez continuer à prendre vos médicaments aux moments habituels.

Si votre traitement dure plus de trois heures, vous obtenez un léger repas (sandwiches) à midi. Les patients qui désirent un repas chaud, le peuvent commander à l'infirmier(e). Le prix actuel est € 8,22.

Le déroulement du traitement.

L'infirmière vous pose un baxter dans le bras et vous surveille pendant la durée du traitement.

Si vous souhaitez, un membre de la famille ou un(e) ami(e) peut rester à votre côté.

Quand le(s) médicament(s) sont administrés, vous recevez un rapport du traitement pour transmettre à votre médecin généraliste lors des problèmes éventuels.

En concertation avec le médecin-spécialiste, l'infirmier(e) vous fixe un rendez-vous soit pour un traitement suivant soit pour une prochaine consultation. Ensuite vous quittez l'hôpital.

Que dois-je payer à quel moment?

Le jour de l'hospitalisation vous ne payez pas de frais. Vous recevez la facture chez vous ultérieurement.

Si vous avez encore des questions à poser, n'hésitez pas à contacter:

- la Centrale des Admissions, pour les informations pratiques, administration, assurance ...

Jours ouvrables: de 7h à 20h30 ; week-end et jours fériés: de 10h à 18h15

Tél : 02 477 77 85

- le Centre de Jour – unité 35, pour toutes autres questions

Jours ouvrables, de 8h00 à 16h00

Tél : 02 477 77 35